REPUBLIQUE FRANCAISE *Commune de BRETTEVILLE-SUR-AY*

DEPARTEMENT

MANCHE

**CANTON**

**CREANCES**

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL**

L’an deux mil vingt et un le vendredi 30 Juillet à 20h30, le Conseil municipal légalement convoqué, s’est réuni à la salle de la Mairie sous la Présidence de Monsieur Guy CLOSET, Maire.

**Etaient présents :** M. Guy CLOSET, Mme Isabelle EVE, M. Guy ADAM, M. Daniel BERARD, M. Jean-Louis ADDE, M. Jean-Pierre LEHADOUEY, Mme Géraldine VALOGNES, M. Gaëtan LE CORVEC, , Mme Wandellina POULAILLER, Mme Maryvonne ENAULT, Mme Florence LEQUERTIER

**Absents excusés :** /

**Absents :** /

**Secrétaire de séance :** M. Jean-Louis ADDE

**Approbation du compte-rendu du 18 JUIN 2021.**

**1-Délibération pour donner pouvoir au Maire de créer, modifier ou supprimer des régies comptables**

En application de l’Article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal peut autoriser le Maire par délégation et pour la durée de son mandat à créer, modifier ou supprimer des régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux.

Après en avoir délibéré à l’unanimité, le conseil autorise par délégation M. Le Maire à créer, modifier ou supprimer des régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux.

**2-Délibération modificative pour la nomination de régisseurs suppléants – annule et remplace la délibération du 29/03/2019**

Une régie de recettes concernant le téléthon et toutes les animations organisées par la commune pour l’encaissement de boissons, repas et tombola a été instaurée en 2016 (délibération du 24/06/2016). Madame Evelyne COANTIEC a été nommée régisseur titulaire. Il y a lieu de modifier le régisseur titulaire et les régisseurs suppléants.

Après en avoir délibéré et à l’unanimité, le conseil municipal désigne Madame Géraldine VALOGNES comme régisseur titulaire, Mesdames Isabelle EVE et Maryvonne ENAULT comme régisseurs suppléants.

**3-Délibération pour la cotisation AMF/AMM 2021**

L’association des Maires de France s’implique de manière très importante dans tous les secteurs d’activité qui concernent les Maires et les Présidents d’intercommunalité afin de répondre au mieux à leurs préoccupations. Elle assure une fonction de conseil, d’information permanente, de formation et d’aide à la décision de ses adhérents. Le barème des cotisations pour l’exercice 2021 est de 89.22 euros pour les communes de 400 à 600 habitants. Cette cotisation se compose d’une part nationale destinée à l’Association des Maires de France pour un montant de 77 euros et d’une part départementale destinée à l’Association des Maires de la Manche pour un montant de 12.22 euros.

Après en avoir délibéré et à l’unanimité, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à adhérer à l’association des Maires de la Manche et à effectuer le règlement d’un montant de 89.22 euros.

**4-Délibération pour décision modificative sur le budget primitif assainissement 2021**

Le règlement d’une facture d’un montant de 2539.20€ correspondant à des travaux d’extension du réseau assainissement doit s’effectuer sur le chapitre 21 « immobilisations corporelles »du budget assainissement.

Dans le budget primitif ce chapitre ne possède pas de crédit.

Afin d’honorer le paiement de cette facture il est donc nécessaire de transférer la somme de 2539.20€ du chapitre 20 « immobilisations incorporelles » vers le chapitre 21 « immobilisations corporelles ».

Pour cela la décision modificative suivante doit être prise :

•dépenses d'investissement :

* + compte 203 chapitre 20: - 2539.20
  + compte 2156 chapitre 21 : + 2539.20

Après en avoir délibéré et à l’unanimité, le conseil municipal accepte cette décision modificative sur le budget primitif assainissement 2021.

**5-Délibération pour demande de subvention DETR dans le cadre de la rénovation de l’éclairage public**

Afin d’améliorer le confort visuel et de réduire la consommation électrique de notre éclairage public, le SDEM a réalisé un état des lieux du parc.

Il préconise le remplacement de 52 points d’éclairage et le remplacement de 6 mâts vétustes.

Le coût des travaux de rénovation serait de 48 450€ en partie co-financé par le SDEM à hauteur de 20 170€ et un reste à charge pour la commune de 28 280€.

Ce reste à charge peut faire l’objet d’une demande de subvention DETR. (Dotation d’Equipement des Territoires Ruraux)

Après en avoir délibéré à l’unanimité, le conseil autorise M. Le Maire à effectuer une demande de subvention DETR dans le cadre de la rénovation de l’éclairage public.

**6-Point sur les travaux de sécurisation du Bourg**

L’entreprise COLLAS a été très efficace. Les travaux sont terminés conformément au planning prévisionnel.

**7 -Bilan sur les travaux rue Siméon Luce, impasse de la Lucerie**

Les travaux rue Siméon Luce, impasse de la Lucerie sont terminés.

**8-Point avancement projet médiathèque**

Le dossier PRO a été transmis par l’architecte.

La commission d’attribution des lots aura lieu en octobre 2021.

**9-Point sur le stationnement des tracteurs sur l’estran**

La plupart des pêcheurs approuvent la convention signée entre Le Maire et la préfecture.

76 personnes sont déjà venues acheter le macaron autorisant le stationnement des tracteurs sur l’estran.

**10-Recensement des habitations légères sur les terrains de loisirs pour la redevance ordures ménagères avec la COCM**

Le recensement des habitations légères sur les terrains de loisirs a été réalisé en juillet en présence d’un élu et de la COCM.

**11-Travaux divers :**

- Les fascines stockées sur le parking de la plage ont été déposées sur la dune le 22 juin.

- un curage des réseaux eaux pluviales rue du Bourg et Charrière Delabres a été réalisé le 25 juin 2021

- Les roulements du tourniquet et les balançoires ont été changés sur l’aire de jeu de la plage.

- Le parking coté aire de jeux a été fermé le 19 juillet pour assurer la sécurité des enfants.

**12-Questions diverses**

- Le Maire propose une présentation du CEP ( Conseil en Energie Partagé) SDEM50 lors d’une prochaine réunion de conseil. Ce CEP consiste à accompagner les collectivités dans la maîtrise et l’optimisation des diverses consommations électriques (chauffage, éclairage public…) et dans la conduite des projets énergétiques (bâtiments à rénover…) Le montant de l’adhésion à la CEP est de 800€ par an pendant 3 ans.

- Le Maire précise que le cahier des charges concernant le projet d’assainissement collectif à la plage sera finalisé par le service des eaux du conseil départemental.

- 2 permis de construire ont été modifiés dans le lotissement Lavarde pour l’aménagement d’un refuge à l’étage.

- Un contrôle de la station d’épuration a été réalisé par la SATESE et confirme la bonne qualité des rejets.

- Un curage du fossé derrière le lotissement communal est à planifier.

- Le busage à proximité de la maison de Madame Colette LELION est à étudier.

- Un bilan de la consommation d’eau au Bourg pendant la période estivale va être effectué.

- Des « nids de poule » sont à boucher sur la voirie à La Quenaudière.

- L’espace Robert Jabet est de nouveau loué avec un maximum de 50 personnes pour l’instant en raison de la situation sanitaire et ouvert aux Assemblées Générales des associations.

- Le prix de la municipalité au salon des arts sera choisi par 3 membres du conseil. Un panier garni sera offert.

L’ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 40 .